



SMAVAS:

50 Avenue de Pertison 51800 SAINTE-MENEHOULD Email : smavas5155@gmail.com

Tél: 06-32-41-72-59

Madame, Monsieur,

Assistance technique:

Emmanuel GODIN tél.: 03 26 69 28 19 tél.: 06 72 27 52 89 godin.emmanuel@marne.fr

Châlons-en-Champagne, le 28 septembre 2022

Sujet : Réunion d'information des travaux d'entretien de la Biesme

Personnes présentes, excusées ou rencontrées :

Personnes présentes : Cf liste jointe

Objet de la réunion :

La réunion d'information avait pour objet :

- de présenter le secteur et les travaux d'entretien de la Biesme sur le secteur programmé en 2022,
- d'expliquer la manière dont les opérations ont été relevées,
- d'évoquer la méthodologie des travaux sur un mode de gestion différenciée en fonction des enjeux propres à chaque secteur,
- de préciser le mode de gestion des bois abattus en berge et retirés du lit,
- de présenter le mode d'intervention de l'entreprise et la gestion du bois (grumes et rémanents, bons de récupération).

Dans ce contexte, les représentants des communes étaient conviés ainsi que la plupart des propriétaires et exploitants des parcelles concernées par des travaux. La réunion devait ainsi permettre de récupérer les coupons réponse pour la récupération du bois ou non, puis de recueillir leur demandes et remarques concernant la gestion du bois qui sera coupé ou retiré du cours d'eau aux abords de leurs parcelles.

Pour rappel, le secteur concerné par les travaux est détaillé de la manière suivante :

- Le Biesme : De la défluence du Ruisseau de la Prise avec la Biesme jusqu'à la confluence de la Biesme avec l'Aisne. Le Linéaire total est de 30 000 mètres linéaire, mais compte tenu du nombre de méandre non marqués sur les cartes IGN, le linéaire réel de la Biesme mesure environ 40 000 ml.
- La quantité d'opérations relevées en abattage et desembaclement (embâcles et chablis) était de 176 points d'intervention.

Observations portées pendant la réunion:

- M. Christian COYON, Président du syndicat a introduit la réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes. Il a rappelé le contexte dans lequel la réunion était tenue, à savoir la réalisation des travaux d'entretien que le SMAVAS porte depuis plusieurs années sur son territoire de compétence. Il a précisé que les relevés ont été réalisés par l'Assistance Technique Départementale de la Marne, représentée par M. GODIN.
- M.GODIN, chargé de mission pour le Département introduit ses propos en remerciant les personnes présentes pour cette réunion d'information. Le territoire entretenu est rappelé en expliquant que le dernier passage d'entretien date de 6 ans. Par ailleurs, bien que le cours d'eau soit puissant et génère des inondations a tendance morphogène, la quantité d'arbres présents dans le lit et générant une problématique sur le fonctionnement des écoulements ou sur la qualité biologique du cours d'eau n'était proportionnellement pas si importante.

Le chargé de mission poursuit et présente rapidement le contexte et le but de l'assistance technique départementale qui, dans ce cadre, a pour mission de réaliser les relevés d'opération et de conduire le chantier. Le chargé de mission rappelle donc que les opérations relevées dépendent du principe de gestion différenciée appliqué depuis plusieurs années par le syndicat. Ce mode de gestion est également complété par un marché d'intervention urgente qui permet au syndicat d'intervenir sur l'ensemble du territoire en dehors des phases programmées dans les plans de gestion du syndicat.

Il ressort du mode des relevés d'opérations que trois différents enjeux sont présents et que les caractéristiques de la Biesme, à savoir une grosse mise en charge et des débits importants en crue, ont été pris en compte. Les trois enjeux sont les suivants:

- la protection des biens et des personnes avec, dans ce sens, la limitation des érosions et embâcles dans les zones à enjeux (habitations, ouvrages), en amont et dans les traversées de village. C'est le cas des travaux d'abattage préventifs qui sont notés en amont et dans la traversée de VIENNE-LE-CHATEAU.
- l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau, de ses zones humides et des zones d'expansion de crue dans les secteurs naturels et sans enjeux. L'approche consiste alors à conserver ou à repositionner le bois mort stabilisé dans le lit ou en partie en berge. Bien en amont des villages et dans les zones naturelles, le bois présent dans le lit peut ainsi être conservé pour faire piège à embâcle et provoquer un ralentissement et un tamponnement des écoulements avant les traversées urbaines.
- la prise en compte des érosions importantes aux abords des parcelles clôturées ou au niveau des clôtures traversant le cours d'eau. En effet, la préservation des clôtures déjà installées participent à limiter la descente et le piétinement des animaux dans le lit.

Le chargé de mission résume donc les enjeux entre l'amont et l'aval de la Biesme tout en rappelant une occupation des sols bien conservée et la présence de pâture et près de fauche majoritaires qui participent, comme le Beauchamp, à la conservation des zones humides, au principe de restitution – rétention de l'eau en période séche et permet d'apporter une stabilité des berges et des habitats dans les traversées plus forestières. Il est toutefois rappelé trois problématiques observées pour la réalisation des travaux d'entretien sur la Biesme :

- La présence de berges très hautes liées à l'incision du lit et qui génèrent des difficultés d'accès pour le retrait des arbres et embâcles dans le lit.
- La présence majoritaire de clôtures qui peuvent gêner la prise des arbres et le retrait des embâcles. Dans ce contexte, le chargé de mission explique que l'entreprise devra certainement démonter et remonter certaines clôtures.
- La présence de secteur à la végétation vieillissante et très dense, notamment sur l'extrême amont ou dans les secteurs forestiers. Ainsi, bien que certains arbres soient dépérissants, la densité imposerait d'abattre plusieurs arbres sains pour parvenir à retirer un arbre mort. Dans ce contexte, les arbres très encroués sont laissés dans la végétation s'ils ne risquent pas de tomber dans le cours d'eau.

Le chargé de mission précise le mode d'intervention et les périodes d'interventions :

- Les travaux de la Biesme débuteront après les travaux d'entretien du Ruisseau de Beauchamp en cours de réalisation. La date prévisionnelle du 10 octobre est donc retenue. La durée du chantier est estimée à 3-4 semaines.
- Concernant le déroulement du chantier et la gestion du bois, les arbres seront ébranchés et laissés en grumes pour être plus facilement récupérés par les propriétaires qui en ont fait le souhait. A défaut de réponse via les bons de récupération envoyés par courrier, le bois sera récupéré par l'entreprise pour éviter toute reprise dans le cas des crues. Les rémanents (branchages résultant des grumes) seront mis en tas en zone naturel, ou exportés ou broyés. Le brulage reste interdit par arrêté préfectoral sur tout le Département de la Meuse et par extension dans le Département limitrophe de la Marne. L'idéal reste la mise en tas en zone naturelle pour une élimination naturelle progressive sans utilisation d'hydrocarbures ou d'énergie fossile. C'est également un surcoût d'argent public que la collectivité n'aura pas à supporter ainsi que les financeurs.

La parole est donnée à l'entreprise qui précise intervenir en mode mécanisé léger via l'utilisation d'un tracteur forestier avec un treuil. Les travaux plus lourds nécessitant une opération de levage et notamment pour les gros embâcles pourront se faire en pelle mécanique.

Le déroulement du chantier est expliqué avec la tenue, en principe, d'une réunion de suivi de chantier chaque semaine dans la mesure du possible et en fonction de l'avancée de l'entreprise. Si l'entreprise avance rapidement, il est possible que la réunion de suivi de chantier se fasse sur des linéaires conséquents et difficiles d'accès. Dans ces cas, le chargé de mission se chargera de la vérification des opérations lors d'un suivi intermédiaire et fera son rapport lors des réunions publiques.

Les représentants des communes présentes demandent à être informés de l'avancée progressive de l'entreprise. Pour cela, le chargé de mission les préviendra dès le début des travaux et enverra un mail chaque semaine pour informer des points réalisés et à venir.

De la même manière, des exemplaires des plans de travaux seront envoyés au communes afin qu'elles puissent informer directement les propriétaires, les noms des propriétaires seront également inscrits quand ces derniers auront été relevés. Les comptes rendus leurs seront également envoyés par mail.

Le chargé de mission termine la réunion en insistant sur la nécessité de le prévenir ou de prévenir l'entreprise si des problèmes sont à faire remonter. C'est potentiellement le cas des arbres laissés sur les parcelles, des tas de rémanents ou des clôtures qui auront été démontées.

Il reste demandé à l'entreprise de :

- remonter les clôtures après démontage et réalisation des opérations,
- d'exporter ou de broyer les rémanents issus des abattages,
- de fermer les portes de parcs derrière son passage,
- de limiter la création d'ornières ou de procéder à la remise en état quand ces dernières sont trop importantes.

Décisions:

- Les travaux débuteront autour du 10 octobre 2022,
- Une réunion de suivi de chantier sera programmée de une semaine à dix jours plus tard pour laisser à l'entreprise, le temps d'avancer sur les interventions à vérifier,
- Certaines opérations étant difficiles d'accès, ces dernières seront vérifiées par le Chargé de mission avant la tenue des réunions,
- Durant la durée des travaux, il est demandé aux propriétaires de signaler les déconvenues à l'entreprise ou à M. GODIN afin que les éventuels problèmes ou difficultés soient réglées le plus rapidement possible,
- L'entreprise doit informer le chargé de mission des éventuelles difficultés rencontrées ou des points qui ne peuvent pas être réalisés dans la continuité du chantier,
- Le Chargé de mission reste joignable au 06 72 27 52 89 pour prendre les remarques tout au long du chantier.

Par anticipation et compte tenu d'un début de travaux hypothétique le 10 octobre prochain, la tenue de la première réunion de suivi de travaux sera programmée le :

Le jeudi 20 octobre, à 14h

Au même lieu que la réunion d'information, le long de la D603, sur le parking à proximité des terrains de foot de la commune des ISLETTES. (cf plan ci-dessous)



Le Chargé de mission

Emmanuel GODIN